

Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
C.A.G.B. le : 28/10/02

**Séance du 23 octobre 2002
qui s'est déroulée à la C.C.I. du Doubs**

Visé par :
Le Directeur Général,
Jean-Paul VOGEL

PRESENCE

- **liste des présents annexée**

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le Conseil de Communauté s'est réuni le 23 octobre 2002 à 18 heures à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, il a pris les décisions suivantes :

↳ R O.1 - Délégués de la C.A.G.B. :

1. Installation des délégués des communes de Champoux, de Noironte et de Besançon :

Suite à l'arrêté préfectoral n°6183 en date du 16 juillet 2002, et conformément à l'article 4 des statuts de la C.A.G.B., M. le Président a demandé aux communes de Champoux et de Noironte de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant et à la Ville de Besançon de désigner deux délégués titulaires.

Le Conseil de Communauté installe :

- M. Norbert DUPREY, comme délégué titulaire et Mlle Bernadette PERRIN, comme déléguée suppléante de la commune de Champoux
- M. Bernard MADOUX comme délégué titulaire et Mme Odile BARTHOD, comme déléguée suppléante de la commune de Noironte
- Mme Catherine COMTE-DELEUZE et M. Franck MONNEUR, comme délégués titulaires de la Ville de Besançon

2. Installation du nouveau délégué de la commune de Vaire Le Petit :

Le Conseil de Communauté installe Mme Christine SALLEÏ comme déléguée suppléante de la commune de Vaire le Petit

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne Mme Christine SALLEÏ comme déléguée suppléante de la C.A.G.B. au SMSDAB

3. Changement de délégués de la C.A.G.B. au SYBERT

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne:

- Mme Nicole WEINMAN comme déléguée titulaire de la C.A.G.B. au SYBERT en remplacement de M. Pascal BONNET
- M. Pascal BONNET, comme délégué suppléant de la C.A.G.B. au SYBERT en remplacement de Mme Nicole WEINMAN
- Mme Gisèle ARDIET, comme déléguée suppléante de la C.A.G.B. au SYBERT en remplacement de M. Claude CARMILLE.

4. Modifications de la composition des commissions de la C.A.G.B. :

- Répartition des nouveaux délégués de la C.A.G.B. dans les commissions :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide la répartition des délégués dans les commissions comme indiqué ci-dessous :

- M. Norbert DUPREY, délégué de la commune de Champoux, siège à la commission Politique de la Ville
- M. Bernard MADOUX, délégué de la commune de Noironte, siège à la commission Aménagement de l'espace
- M. Bertrand ASTRIC, délégué de la commune de Boussières, siège à la commission Tourisme
- M. Franck MONNEUR, délégué de la Ville de Besançon, siège à la commission Equipements culturels et sportifs
- Mme Catherine COMTE DELEUZE, délégué de la Ville de Besançon, siège à la commission Habitat.

- Modifications dans la composition des commissions :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide les modifications suivantes dans la composition des commissions :

| Nom du délégué | Avant modification | Après modification |
|-----------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Emmanuel DUMONT | Economie | Politique de la Ville |
| Marcel FELT | Politique de la Ville | Economie |
| Abdel GHEZALI | Equipements culturels et sportifs | Finances et Personnel |
| Michel ROIGNOT | Finances et Personnel | Equipements culturels et sportifs |
| Claude VOIDEY | Politique de la Ville | Voirie et Stationnement |
| Eric GRAVIER | Politique de la Ville | Finances et Personnel |

Commission n°1 : finances et personnel

Finances :

☞ R 1.1.1 - Etat des consommations des crédits au 2 septembre 2002 - Décision modificative n°1 :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de l'état de réalisation du budget 2002 et valide la Décision Modificative n°1.
- autorise M. Le Président à lancer les consultations nécessaires auprès des établissements bancaires en vue de contracter l'emprunt 2002 et à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

☞ R 1.1.2 - Information sur la 1^{ère} consolidation d'emprunt 2002 :

Le Conseil de Communauté prend connaissance des caractéristiques du 1^{er} emprunt 2002 de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

☞ R 1.1.3 - Usine d'incinération des ordures ménagères - Transfert des emprunts liés au transfert de la compétence incinération :

A l'unanimité moins 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- approuve le transfert des contrats d'emprunts de la ville à la C.A.G.B. et de la C.A.G.B. au SYBERT dans les conditions mentionnées,
- autorise M. le Président à signer le ou les avenants ou conventions de transfert de prêts aux dits contrats, étant entendu que les écritures budgétaires correspondantes et le rendu-compte sera proposé à un prochain Conseil.

☞ R 1.1.4 - Constitution du groupement de commande TEMIS pour l'opération pôle d'échange Temis :

Après avoir pris connaissance des termes de la convention constitutive du groupement pour réaliser l'opération pôle d'échange TEMIS, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise le 1^{er} Vice-Président à signer cette convention ainsi que tous les actes utiles à la réalisation de l'opération.

☞ R 1.1.5 - Vente de matériels réformés :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide les cessions.

Personnel :

☞ R 1.2.1 - Liste des emplois permanents :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide les modifications et la nouvelle liste des emplois permanents.

☞ R 1.2.2 - Convention de mise à disposition de 2 agents de la Ville de Besançon :

Dans le cadre des transferts opérés pour la compétence Economie, deux agents de la Ville de Besançon seront transférés au sein de la Direction du Développement et de l'Aménagement de la Communauté à compter du 1^{er} janvier 2003.

Dans l'attente, afin d'assurer une opérationnalité immédiate, il est convenu avec la Ville de Besançon que ces deux agents seront accueillis par la C.A.G.B. à compter du 1^{er} septembre jusqu'au 31 décembre 2001.

A l'unanimité moins 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- valide les modalités de cette mise à disposition prévue par la convention
- autorise le 1^{er} Vice-Président à signer la convention et les actes subséquents

↳ R 1.2.3 - Rapport de synthèse présentant le bilan ARTT :

Le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport de synthèse sur le bilan ARTT.

↳ R 1.2.4 - Création d'un poste d'assistante de direction pour le service planification, prospective et projet de Territoire :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- crée un poste de catégorie C (agent ou adjoint administratif) ou le cas échéant de catégorie B (rédacteur), de la filière administrative,
- autorise Monsieur le Président à engager les procédures, à signer toute pièce à intervenir dans ce cadre et à inscrire au budget des dépenses ou à prélever sur les dépenses imprévues les crédits nécessaires au paiement des traitements, charges patronales consécutifs à ces recrutements.

↳ R 1.2.5 - Création de trois postes de contrôleurs pour le service Transports et Déplacements :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- crée trois postes de catégorie C de la filière technique (agents d'entretien)
- autorise Monsieur le Président à engager les procédures, à signer toute pièce à intervenir dans ce cadre et à inscrire au budget des dépenses ou à prélever sur les dépenses imprévues les crédits nécessaires au paiement des traitements, charges patronales consécutifs à ces recrutements.

Commission n°2 : économie

↳ R 2.1 - Entrée Est de Besançon : projet de réaménagement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide le protocole d'intention entre CARREFOUR et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon tel que présenté dans le rapport.

↳ R 2.2 - ZAE : Marchaux-Chaudefontaine : projet de ZAD et acquisitions

A l'unanimité, le Conseil de Communauté émet un avis favorable sur :

- le projet de création de ZAD.
- l'opportunité d'acquérir la ferme de M. REMONNAY dans le cadre du BP 2003 après avis des Domaines

↳ R 2.3 - Prospection : convention de partenariat entre les membres du Comité Local de Développement

Les membres du Comité Local de Développement souhaitent formaliser leurs relations en son sein. Le projet de convention fixe un certain nombre de règles de fonctionnement.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le projet de convention.
- autorise le Président à signer cette convention.

↳ R 2.4 - Prospection / FIE : aide à l'implantation de la Sté WORLDPLAS sur TEMIS

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide :

- le principe d'accorder une aide au SM PSI au titre du FIE pour la participation de la C.A.G.B. à l'installation de la société WORLDPLAS
- le montant de cette aide = 75 000 €

↳ R 2.5 - Acquisition du terrain de la Maison des Microtechniques :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'acquisition du terrain, situé dans la ZAC du PSI en zone ZB à l'angle de la rue Savary et de l'avenue des Montboucons, d'un montant de 163 852 € T.T.C.
- autorise M. Le Président à signer tous les documents en relation avec cette acquisition qui seront transmis par la SAIEMB
- autorise le M. Le Président à signer l'acte de vente

Commission n°3: habitat

↳ R 3.1 - Avis de la C.A.G.B. sur le Plan Départemental d'Aide au Logement des Personnes Défavorisées 2002-2006

A l'unanimité, le Conseil de Communauté émet un avis favorable sur le PDALPD 2002-2006.

↳ R 3.2 - Création de logements sociaux - Information des décisions du Bureau

5 dossiers de subvention :

Dossier en financement PLUS

- 1 SAFC : 2 PLUS AA - Rue Roger Martin du Gard - Quartier Montrapon à Besançon - 3 048 € (20 000 F)
- 2 SAFC : 6 PLUS - Rue Fresnel - Quartier Tilleroyes à Besançon - 9146,94 € (60 000 F)

Dossier en financement PLAI

- 3 SAFC - 1 PLAI - 21, chemin des Justices à Besançon Quartier Montboucons- 5 335 € (35 000 F)

Dossier en financement PALULOS Communale

- 4 Commune d'Auxons-Dessous : 1 PALULOS - Ancienne Cure - 2 591,63 € (17 000 F)

La commune souhaite améliorer un logement déjà financé en PALULOS par l'État il y a une dizaine d'années. Les travaux portent sur une amélioration du confort du logement : changement de la chaudière et remise en état des sanitaires. La commune envisage de conventionner le logement qui ne l'était pas.

Dossier en financement PST

- 5 HDL - 19 PST - 24, rue de l'École (8 log.) et 69, rue Battant (11 log.) à Besançon - 85 371,45 € (560 000 F)

Le Conseil de Communauté prend connaissance de l'attribution de ces subventions par le Bureau.

↳ R 3.3 - Elaboration du nouveau PLH

Le Conseil de Communauté prend connaissance de l'avancement des réflexions sur l'élaboration du Programme Local de l'Habitat 2002-2007.

Commission n°4 : transport et déplacements

↳ R 4.1 - Méthodologie sur la future DSP de janvier 2005

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la méthodologie pour le lancement de la nouvelle procédure pour le renouvellement de la DSP de la CTB
- autorise l'engagement d'une procédure de consultation d'un bureau d'étude, selon les dispositions du code des marchés publics, liée à un audit du délégataire CTB et à la mise en œuvre du renouvellement du contrat de Délégation de Service Public
- autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché et, le cas échéant, aux avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget
- prévoit l'inscription budgétaire sur le BP 2003

↳ R 4.2 - Opérations de prévention :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- décide la participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à l'opération « La rue de tous les dangers » par la mise en place d'un service de transport gratuit pour un montant estimatif de 2.200 € TTC.
- autorise le 1^{er} Vice-Président à signer tous les documents relatifs à cette opération
- valide le rôle de centralisateur que pourrait tenir la C.A.G.B. sur son périmètre dans le cadre de la campagne de sensibilisation aux dangers de l'alcoolisme

↳ R 4.3 - Schéma Directeur Cyclable :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le plan de financement prévisionnel présenté dans le rapport.

Commission n°6 : Projet et contrat d'agglomération

↳ R 6.1 - Orientations du Bureau spécial du 18 septembre 2002 consacré au projet d'agglomération :

Le Conseil de Communauté prend connaissance des orientations proposées par le Bureau concernant le projet d'agglomération.

Commission n°7 : Voirie et stationnement

☞ R 7.1 - Parti d'aménagement de la RN 83 en Entrée Est de l'agglomération :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- considère que les traitements du carrefour de Palente et celui des Marnières sont indissociables dans le fonctionnement du secteur Est,
- demande d'enrichir la concertation préalable à l'aménagement de l'entrée Est - carrefour de Palente par deux réunions publiques, l'une à Palente et l'autre à Thise
- propose que la CAGB prenne en charge le dossier dès l'arrêté d'utilité publique et accepte de confier à ses services la conduite de l'opération,
- demande l'ouverture du programme « Aménagement de la RN83 en entrée Est de l'agglomération » et valide la fiche programme ci-jointe accompagnée d'une enveloppe prévisionnelle provisoire à hauteur de 9M€.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise M. le Président à :

- engager la procédure au titre de la loi sur l'eau,
- engager la procédure de consultation liée aux missions de maîtrise d'œuvre,
- engager la procédure de consultation au titre de la coordination sécurité et protection de la santé,
- engager les procédures liées aux déplacements des réseaux secs et humides et l'établissement des conventions correspondantes,
- rechercher des partenaires publics ou privés capables de soutenir financièrement la CAGB dans le bouclage financier du projet,
- engager les conventions partenariales liées au déblocage des fonds de concours, subventions et participations publiques et privées.
- signer toutes les pièces administratives, techniques et financières afférentes à cette opération au titre des conventions, des marchés de services et de maîtrise d'œuvre.

Commission n°9 : Equipements culturels et sportifs

☞ R 9.1 - Projet de station nautique à la Malate :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le positionnement de la CAGB comme coordonnateur de l'ensemble du projet et comme maître d'ouvrage de l'élaboration des études,
 - sollicite l'AUDAB pour l'élaboration d'un premier schéma programme,
 - valide le principe d'avoir recours à un programmiste dans le cadre du Code des Marchés Publics,
 - valide le principe d'une inscription budgétaire au BP 2003.

☞ R 9.2 - Attribution d'une subvention SIVU de Roche-Novillars pour la réalisation d'un stade de foot synthétique :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté attribue une subvention d'un montant de 76 000 euros, soit 14% du coût HT de l'opération.

Commission n°10 : Environnement

↳ R 10.1 - Convention avec la Société d'Horticulture du Doubs :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide ce projet de partenariat 2002 avec la Société d'Horticulture du Doubs,
- autorise M. Le Président à signer la convention à intervenir avec la SHD.

↳ R 10.2 - Adhésion à l'ASQAB :

Mme Martine BULTOT ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide cette demande d'adhésion,
- autorise le Président à signer toutes les pièces utiles relatives à cet objet.

Questions diverses

↳ R 12.1 - Appel d'offres relatif à la reproduction de rapports, dossiers et plans : autorisation de lancement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise :

- le lancement de l'appel d'offres, selon les dispositions du code des marchés publics,
- M. le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché et, le cas échéant, aux avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget.

↳ R 12.2.1 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil :

A/ Information sur les décisions du Président visant à utiliser les dépenses imprévues

RAPPEL

Lors du vote du budget primitif 2002, deux lignes de dépenses imprévues, l'une en investissement, l'autre en fonctionnement, ont été ouvertes pour respectivement 76 500 euros.

Ces enveloppes sont mobilisables sur décision de la collectivité par son Président ; un virement de compte à compte est réalisé vers l'imputation souhaitée. L'assemblée délibérante est informée a posteriori des utilisations des crédits de dépenses imprévues.

Vous trouverez ci-dessous le détail des utilisations des lignes de dépenses imprévues au 1^{er} septembre 2002.

**1. . Dépenses imprévues en investissement.
SANS OBJET.**

2. Dépenses imprévues en fonctionnement.

| Compte | Objet | Montant viré vers le compte |
|-----------|--|-----------------------------|
| 6574.40 | Subvention à l'association AMICALE de Saône Diagonale du Doubs- Délibération du 26 avril 2002. | 660,00 € |
| 65734.812 | Remboursement charges SIDOM 2001 - Auxon-Dessus- Délibération du 26 avril 2002. | 5 770,00 € |
| 65734.812 | Remboursement charges SIDOM 2001 - Auxon-Dessous- Délibération du 26 avril 2002. | 8 354,20 € |
| 65734.812 | Remboursement charges SIDOM 2001 - Châtilion le Duc- Délibération du 26 avril 2002. | 14 307,00 € |
| | TOTAL | 29 091,20 € |

Le solde de la ligne de dépenses imprévues de fonctionnement s'élève au 1^{er} septembre 2002 à 47 408,80 euros.

B/ Information sur les décisions du Président visant les marchés sans formalité préalable

- ⇒ Etude immobilier d'entreprises
Titulaire : Immobilier et Territoire Conseille
Montant : 31 813,60 € TTC
- ⇒ Promotion-Communication Salon Micronora
Titulaire : JC AUGÉ
Montant : 32 837 € TTC
- ⇒ Fourniture d'un tunnel de lavage au défilé
Titulaire : France Distribution Internationale
Montant : 54 698,70 € TTC
- ⇒ Signalisation horizontale, marquage arrêts bus et passage piétons
Titulaire : Signaroutes
Montant : 8 991,53 € TTC

- ⇒ Réfection des canalisations de chauffage de la CTB à Planoise
Titulaire lot 1 « génie civile » : STD
Montant : 13 381,02 € TTC

Titulaire lot 2 « chauffage » : EIMI Thermic
Montant : 18 939,86 € TTC

C/ Information sur les décisions du Président visant à défendre la CAGB dans les actions en justice intentées contre elle :

Le Président a décidé de missionner le cabinet d'avocats Philippe PETIT de Lyon (69) pour assurer la défense des intérêts de la CAGB dans le cadre de 2 contentieux :

- un contentieux en matière de personnel : 2 recours ont été déposés
- un contentieux relatif aux charges locatives des logements de fonction des sapeurs- pompiers : 14 recours ont été déposés

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président.

☛ R 12.2.2 - Extension de la délégation accordée par le Conseil au Président :

Il est proposé au Conseil de Communauté d'étendre cette délégation à : « créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ».

A l'unanimité, le Conseil de Communauté attribue cette nouvelle délégation au Président

☛ R 12.3 - Motion sur le TGV Rhin-Rhône :

A l'unanimité moins 11 voix contre et 2 abstentions, le Conseil de Communauté adopte la motion présentée sur le TGV Rhin-Rhône

☛ R 12.4 - Proposition d'adhésion à l'Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF) - Versement de cotisation au Groupement du Tourisme Fluvial

A l'unanimité moins 1 voix contre et 2 abstentions, le Conseil de Communauté décide l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à l'Association des Maires des Grandes Villes de France pour un coût annuel de 5 450€ (35 750F).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le versement 2002 de la cotisation à GTF qui s'élève à 183 €.

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 137

Etaient présents : AMAGNEY : Jean-Pierre FOSTEL - ARGUEL : André AVIS - AUXON-DESSUS : Michel BITTARD - AVANNE-AVENEY : Jean-Pierre TAILLARD, Joël ROY - BESANÇON : Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Jean-Claude CHEVAILLER, Alexandre CHIRIER, Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Nicole DAHAN, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Vincent FUSTER, Bernard LAMBERT, Lucille LAMY, Michel LOYAT, Sébastien MAIRE, Franck MONNEUR, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Martine ROPERS, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Corinne TISSIER, Nicole WEINMAN - BEURE : Philippe CHANEY, Pierre JACQUET - BOUSSIERES : Michel POULET, Bertrand ASTRIC - BUSY : Philippe SIMONIN - CHALEZE : Josseline SEITZ - CHALEZEULE : Raymond REYLE - CHAMPAGNEY : Claude VOIDEY - CHAMPOUX : Norbert DUPREY - CHAMPVANS LES MOULINS : Jean-Marie ROTH - CHATILLON LE DUC : Jean-Marie DELACHAUX, Gilbert CANILLO - CHAUCENNE : Bernard VOUGNON - CHAUDEFONTAINE : Alain CUCHE - DANNEMARIE-SUR-CRETE : Jean-Pierre PROST - ECOLE-VALENTIN : Yves GUYEN - FONTAIN : Jean-Paul DILLSCHNEIDER - FRANOIS : Claude PREIONI, Françoise GILLET - GENNES : Gabriel JANNIN - GRANDFONTAINE : Jean JOURDAIN, Richard SALA - LA CHEVILLOTTE : Jean PIQUARD - LA VEZE : Philippe CHANAU - LARNOD : Martine BERGIER - LE GRATTERIS : Dominique COUDRY (suppléant de Nicole JANNIN) - MAMIROLLE : Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT - MARCHAUX : Bernard BECOULET (suppléant d'Yves MAYOUD) - MISEREY-SALINES : Marcel FELT - MONTFAUCON : Pierre CONTOZ, Jean-Marie VERNET - MONTFERRAND-LE-CHATEAU : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU - MORRE : Jean-Michel CAYUELA - NANCRAY : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET - NOIRONTE : Bernard MADOUX - NOVILLARS : Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS - OSSELLE : Christophe GRANDJACQUET - PELOUSEY : Jacques TERVEL, Eric GRAVIER - PIREY : Robert STEPOURJINE, Claude BARTHOD-MALAT - POUILLEY-LES-VIGNES : Marie-Colette JUNOD (suppléante de Jean-Marc BOUSSET), Pascal DOUARD (suppléant d'Albert DEPIERRE) - RANCENAY : Gilbert GAUTHIER - ROCHE LEZ BEAUPRE : Roland BARDEY - SAONE : Bernard GUYON - SERRE-LES-SAPINS : Gabriel BAULIEU - TALLENAY : Jean-Yves PRALON - THISE : Jacques SIFFERLIN, Claude BULLY - TORPES : Denis JACQUIN - VAUX-LES-PRES : Jacques LALLOYEAU (suppléant de Bernard GAVIGNET) - VORGES LES PINS : Evelyne CHAILLARD (suppléante de Charles BATISTE)

Etaient absents : AUDEUX : Christian SANCHEZ - AUXON - DESSOUS : Jacques THIEBAUT, Jacques CANAL - BESANÇON : Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Jean-Loup COLY, Yves-Michel DAHOUI, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Françoise FELLMANN, Karine GEIGER, Abdel GHEZALI, P. GUINCHARD-KUNSTLER, Bruno LEGEARD, Christophe LIME, Jacques MARIOT, Bruno MEDJALDI, Annie MENETRIER, Frédérique MOZER, Safia N'MINEJ, Marcel POCHARD, Catherine PUGET, Michel ROIGNOT, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU - BRAILLANS : Alain BLESSEMAILLE - CHEMAUDIN : Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOU - DANNEMARIE-SUR-CRETE : Gérard GALLIOT - DELUZ : Yves TARDIEU - ECOLE-VALENTIN : André BAVEREL - MAZEROLLES-LE-SALIN : Daniel PARIS - MISEREY-SALINES : Denis JOLY - MORRE : Gérard VALLET - PUGEY : Marie-Noëlle CAMBIER - ROCHE LEZ BEAUPRE : Roland BARDEY - ROUTELE : Pierre DAGON-LARTOT - SAONE : Christelle PETITJEAN - SERRE-LES-SAPINS : Nicole BARBEAU - THORAISE : Jean-Paul MICHAUD - VAIRE ARCIER : Patrick RACINE - VAIRE LE PETIT : Jean-François THIEBAUD -

Secrétaire de séance : Sébastien MAIRE

Procuration de vote :

Mandants : A. CHAUVET ; R. CHAVIN-SIMONOT ; JL. COLY ; MM. DUFAY ; F. FELLMANN ; F. MOZER ; C. PUGET ; M. ROIGNOT ; J. SCHIRRER ; D. TETU ; A. BAVEREL ; G. VALLET ; M. SCHNAEBELE ; N. BARBEAU ; P. RACINE ; B. FALCINELLA (à partir de 20 h), JP RENOUD-GRAPPIN (à partir de 20h15) ; A. CHIRIER (à partir de 20h50) ; P. BOURQUE (à partir de 20h50)

Mandataires : B. CYPRIANI ; M. LOYAT ; F. MONNEUR ; V. FUSTER ; JL. FOUSSERET ; C. BALLOT ; M. ROPERS ; JC. CHEVAILLER ; J. PANIER ; JC. ROY ; Y. GUYEN ; JM. CAYUELA ; R. BARDEY ; G. BAULIEU ; R. STEPOURJINE ; JJ. DEMONET (à partir de 20 h) ; C. COMTE-DELEUZE (à partir de 20h15) ; F. BRANGET (à partir de 20h50) ; C. TISSIER (à partir de 20h50)